

STATIONNEMENT

aux abords des commerces et équipements

Pont des DEMOISELLES
Avenue SAINT-EXUPÉRY

2x30 minutes
gratuites



Stationnement règlementé



Pourquoi ?

Pour que chacun puisse se garer facilement le temps de ses achats et de ses activités, le stationnement aux abords des commerces et des équipements du quartier Pont des Demoiselles et avenue Saint-Exupéry est règlementé.

Payant entre 9 h et 19 h, tous les jours sauf les dimanches et jours fériés.

Les 30 premières minutes sont gratuites.

- > Une fois le matin entre 9 h et 14 h
- > Une fois l'après-midi, entre 14 h et 19 h.

Les tarifs

	1h	2h	de 2h à 3h	au-delà
Zone Faubourg commerçant	1 € + 30 min gratuites par 1/2 journée	2 €	Majoration tarifaire jusqu'à 30 €	Stationnement non autorisé au-delà de 3h

 Si vous envisagez de rester plus de 2 h, privilégiez alors les parkings publics, les parkings relais ou les parkings privés. Jusqu'à 3 h (stationnement autorisé), vous payez jusqu'à 30 €.

Les modes de paiement à votre disposition



Avec votre mobile directement sur votre compte



Avec votre carte bancaire directement à l'horodateur avec ou sans contact



En espèces à l'horodateur

Mode d'emploi

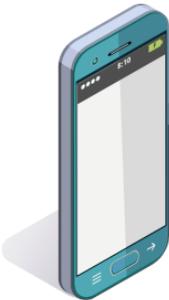


flashez pour + d'infos

Comment vous acquitter de votre stationnement ?

La Mairie de Toulouse facilite le stationnement sans vous déplacer à l'horodateur.

Depuis votre mobile, flashez le QRCode

- 
- Choisissez l'opérateur parmi les 3 partenaires de la Mairie de Toulouse.
 - Créez votre compte. Une fois votre véhicule garé, la position est détectée automatiquement par l'application, grâce à la géolocalisation.
 - Sur votre mobile, activez votre stationnement en choisissant la durée que vous prévoyez. Les 30 premières minutes gratuites sont automatiquement incluses dans le temps que vous avez défini. Votre stationnement est payé et votre reçu est disponible dans l'appli.

Quelques minutes avant la fin de la durée choisie, vous recevrez une alerte gratuite par notification. Si besoin vous pouvez, depuis votre mobile, prolonger ou stopper votre stationnement dans la limite de la durée autorisée.

À l'horodateur, avec le e-ticket

- 
- Saisissez votre immatriculation.
 - Choisissez votre durée de stationnement. Les 30 minutes gratuites offertes par demi-journée seront automatiquement incluses dans le temps que vous avez défini.
 - Payez en espèces ou par carte bancaire. Votre véhicule et votre paiement sont enregistrés dans l'horodateur. Vous pouvez éditer un reçu de paiement.

Avec le e-ticket, vous n'avez plus à revenir à votre véhicule pour déposer votre ticket.

Pont des DEMOISELLES Avenue SAINT-EXUPÉRY



Tout savoir sur le stationnement à Toulouse

Consultez :

- stationnement.toulouse.fr
- Allô Toulouse
- Les brochures dédiées :

